

# Fiche de Données de Sécurité



## 1. Identification de la Préparation et de la Société / Entreprise

|                                |                                                                                |                     |                                                                                |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Nom sur l'étiquette:           | Stops Rust Advanced Satin Midnight Blue                                        |                     |                                                                                |
| Nom:                           | STRTADV +SSPR 6PK DIALCP STN MIDNGT BLU                                        | Date de Révision:   | 12/19/2024                                                                     |
| Étiquette d'un Produit:        | 383422                                                                         | Société/Entreprise: | 8/31/2022                                                                      |
| Utilisation Recommandée:       | Couche de Finition / Aérosols                                                  |                     |                                                                                |
| Société/Entreprise:            | Rust-Oleum Corporation<br>11 Hawthorn Parkway<br>Vernon Hills, IL 60061<br>USA | Fabricant:          | Rust-Oleum Corporation<br>11 Hawthorn Parkway<br>Vernon Hills, IL 60061<br>USA |
| Préparée par:                  | Service des Affaires Réglementaires                                            |                     |                                                                                |
| Numéro de téléphone d'urgence: | Ligne d'assistance 24 heures sur 24 : 847-367-7700                             |                     |                                                                                |

## 2. Identification des Dangers

### Classement de la Préparation

#### Symboles du produit



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Dangers spécifiques

35% du mélange constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue.

#### MENTIONS DE DANGER SGH

|                                          |      |                                                                                                                  |
|------------------------------------------|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aérosol inflammable, catégorie 1         | H222 | Aérosol extrêmement inflammable.                                                                                 |
| Conteneur sous Pression                  | H229 | Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur                                                |
| Allergène cutané, catégorie 1            | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                             |
| Irritation Oculaire, catégorie 2A        | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                         |
| STOT, exposition simple, catégorie 3, NE | H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                                                           |
| Cancérogénicité, catégorie 2             | H351 | Susceptible de provoquer le cancer.                                                                              |
| Toxicité reproductive, catégorie 1B      | H360 | Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.                                                                           |
| STOT, exposition répétée, catégorie 2    | H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

#### SGH étiqueter les conseils de prudence

|      |                                                                                                                                              |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation.                                                                                              |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |

|                |                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P211           | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.                                                                                                                                            |
| P251           | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.                                                                                                                                                                        |
| P260           | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.                                                                                                                                             |
| P264           | Se laver soigneusement après manipulation.                                                                                                                                                                           |
| P271           | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.                                                                                                                                                     |
| P272           | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.                                                                                                                                      |
| P280           | Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.                                                                                                     |
| P302+P352      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.                                                                                                                                               |
| P304+P340      | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                                  |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P313      | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.                                                                                                                                                      |
| P312           | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.                                                                                                                                                        |
| P321           | Traitement spécifique (voir notice sur cette étiquette).                                                                                                                                                             |
| P333+P313      | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.                                                                                                                                                     |
| P337+P317      | Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.                                                                                                                                                            |
| P403+P233      | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.                                                                                                                               |
| P405           | Garder sous clef.                                                                                                                                                                                                    |
| P410+P412      | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.                                                                                                                         |
| P501           | Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.                                                                                                              |

**Fiche de données de sécurité de prudence SGH**

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 3. Composition / Informations sur les Ingrédients

**SUBSTANCES DANGEREUSES**

| <b><u>Nom chimique</u></b>                               | <b><u>N° CAS</u></b> | <b><u>Wt.%<br/>Range</u></b> | <b><u>Symbols GHS</u></b> | <b><u>Phrases GHS</u></b> |
|----------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Acétone                                                  | 67-64-1              | 10-30                        | GHS02-GHS07               | H225-319-332-336          |
| Propane                                                  | 74-98-6              | 10-30                        | GHS04                     | H280                      |
| Acétate de n-Butyle                                      | 123-86-4             | 5.0-10                       | GHS02-GHS07               | H226-336                  |
| N-Butane                                                 | 106-97-8             | 5.0-10                       | GHS04                     | H280                      |
| Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)                     | 14807-96-6           | 3.0-7.0                      | Indisponible              | Indisponible              |
| Distillat Léger Hydrotraité                              | 64742-47-8           | 1.0-5.0                      | GHS08                     | H304                      |
| Xylène                                                   | 1330-20-7            | 1.0-5.0                      | GHS02-GHS07               | H226-315-319-332          |
| Distillats, Hydrotreated, Léger                          | 64742-49-0           | 1.0-5.0                      | GHS08                     | H304                      |
| Sulfate de Baryum                                        | 7727-43-7            | 1.0-5.0                      | GHS07                     | H332                      |
| Carbonate de Diméthyle                                   | 616-38-6             | 0.5-1.5                      | GHS02-GHS06               | H225-331                  |
| Éther de Monobutyl de propylèneglycol                    | 5131-66-8            | 0.5-1.5                      | GHS07                     | H302-315-319              |
| Éthylbenzène                                             | 100-41-4             | 0.5-1.5                      | GHS02-GHS07-<br>GHS08     | H225-304-332-351-373      |
| Sébaçate Acide, Bis (1,2,2,6,6-Pentaméthyl-4-Pipéridyle) | 41556-26-7           | 0.1-1.0                      | GHS07-GHS08               | H317-361                  |
| Métaborate De Baryum                                     | 13701-59-2           | 0.1-1.0                      | GHS07-GHS08               | H302+H332-360             |

|                                                      |            |         |                   |                  |
|------------------------------------------------------|------------|---------|-------------------|------------------|
| Solvant Naphta, Aromatique Léger                     | 64742-95-6 | 0.1-1.0 | GHS07-GHS08       | H304-332         |
| Methyl(1,2,2,6,6-Pentamethyl-4-PiperidinyI) Sebacate | 82919-37-7 | 0.1-1.0 | GHS07-GHS08       | H317-361         |
| Heptane                                              | 142-82-5   | 0.1-1.0 | GHS02-GHS07-GHS08 | H225-304-315-336 |
| Octane                                               | 111-65-9   | 0.1-1.0 | GHS02-GHS07-GHS08 | H225-304-315-336 |
| Noir de Carbone                                      | 1333-86-4  | 0.1-1.0 | Indisponible      | Indisponible     |

#### 4. Premiers Secours

**En cas de contact avec les yeux:** Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer à l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**En cas de contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou si elle persiste. Lavez les articles d'habillement, les chaussettes et chaussures souillés pour les décontaminer avant réutilisation.

**En cas d'exposition par inhalation:** Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Si inhale, faire prendre l'air à la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un médecin.

**En cas d'ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Faire boire un verre d'eau ou de lait à la victime. Appeler un médecin ou un centre antipoison immédiatement. Ne jamais rien administrer par voie orale si la personne est inconsciente.

#### 5. Mesures de Lutte contre l'Incendie

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :** Mousse Filmogène Aqueuse, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Sable Sec, Eau pulvérisée

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:** L'eau pulvérisée pourrait s'avérer inefficace. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis à une chaleur extrême. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Tenir éloigné de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue. La perforation du contenant sous pression peut faire éclater le contenant. POINT D'ÉCLAIR EST INFÉRIEUR DE -7°C (20°F). DANGER! EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE!

**Special Fire Fighting Procedures:** On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montée de la pression. Si on a recours à l'eau, on utilisera de préférence une lance de pulvérisation. Evacuer les lieux et combattre l'incendie à une distance sécuritaire. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. Les contenants peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

**Risque spécial d'incendie et d'explosion (poussière combustible):** Ce n'est pas une poussière combustible.

#### 6. Mesures à Prendre en Cas de Dispersion Accidentelle

**MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ:** Retirer toute source d'inflammation, ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte et d'outils ne provoquant pas d'étincelles. Éliminer le produit conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas incinérer les contenants fermes. En cas de déversement, contenir la substance déversée et enlever avec un produit absorbant inerte. Jeter le produit absorbant contaminé, le contenant et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales. Ne pas brûler des contenants fermés.

#### 7. Manipulation et Stockage

**MANIPULATION:** Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Se laver les mains avant de manger. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Utiliser dans un endroit convenablement ventilé. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de sécurité, même lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des résidus. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas percer ou incinérer (brûler) le contenant, même après utilisation.

**Stockage:** Contenu sous pression. Ne pas entreposer à plus de 49°C (120°F). Entreposer les grandes quantités de produit dans des bâtiments conçus pour l'entreposage de liquides inflammables de classe NFPA I et protégés en conséquence. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, de la flamme et des sources d'inflammation.

**Conseils sur la manipulation sécuritaire de la poussière combustible:** Aucune information.

## 8. Contrôle de l'Exposition / Protection Individuelle

| Nom chimique                                             | N° CAS     | % en Poids Moins Que | ACGIH TLV-TWA | ACGIH TLV-STEL | OSHA PEL-TWA | OSHA PEL-PLAFOND |
|----------------------------------------------------------|------------|----------------------|---------------|----------------|--------------|------------------|
| Acétone                                                  | 67-64-1    | 30.0                 | 250 ppm       | 500 ppm        | 1000 ppm     | N.E.             |
| Propane                                                  | 74-98-6    | 20.0                 | N.E.          | N.E.           | 1000 ppm     | N.E.             |
| Acétate de n-Butyle                                      | 123-86-4   | 10.0                 | 50 ppm        | 150 ppm        | 150 ppm      | N.E.             |
| N-Butane                                                 | 106-97-8   | 10.0                 | N.E.          | 1000 ppm       | N.E.         | N.E.             |
| Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)                     | 14807-96-6 | 10.0                 | 2 mg/m3       | N.E.           | 20 mppcf     | N.E.             |
| Distillat Léger Hydrotraité                              | 64742-47-8 | 5.0                  | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Xylène                                                   | 1330-20-7  | 5.0                  | 20 ppm        | N.E.           | 100 ppm      | N.E.             |
| Distillats, Hydrotreated, Léger                          | 64742-49-0 | 5.0                  | 100 ppm       | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Sulfate de Baryum                                        | 7727-43-7  | 5.0                  | 5 mg/m3       | N.E.           | 15 mg/m3     | N.E.             |
| Carbonate de Diméthyle                                   | 616-38-6   | 5.0                  | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Éther de Monobutyl de propylèneglycol                    | 5131-66-8  | 5.0                  | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Éthylbenzène                                             | 100-41-4   | 5.0                  | 20 ppm        | N.E.           | 100 ppm      | N.E.             |
| Sébaçate Acide, Bis (1,2,2,6,6-Pentaméthyl-4-Pipéridyle) | 41556-26-7 | 1.0                  | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Métaborate De Baryum                                     | 13701-59-2 | 1.0                  | 0.5 mg/m3     | 6 mg/m3        | 0.5 mg/m3    | N.E.             |
| Solvant Naphta, Aromatique Léger                         | 64742-95-6 | 1.0                  | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Methyl(1,2,2,6,6-Pentaméthyl-4-Piperidiny) Sebacate      | 82919-37-7 | 1.0                  | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Heptane                                                  | 142-82-5   | 1.0                  | 400 ppm       | 500 ppm        | 500 ppm      | N.E.             |
| Octane                                                   | 111-65-9   | 1.0                  | 300 ppm       | N.E.           | 500 ppm      | N.E.             |
| Noir de Carbone                                          | 1333-86-4  | 1.0                  | 3 mg/m3       | N.E.           | 3.5 mg/m3    | N.E.             |

### Protection individuelle

**CONTRÔLES D'INGÉNIERIE:** Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel de ventilation à l'épreuve des explosions. Les installations où ce produit est entreposé ou utilisé devraient être munies d'une douche d'urgence et d'un dispositif de rinçage oculaire. Créer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenêtres pour empêcher l'accumulation de vapeurs.

**Équipement de protection respiratoire:** Un programme de protection respiratoire conforme aux exigences des normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 (États-Unis) et/ou SOR/86-304 Partie XII 12.13 et CSA Z180.1 (Canada) doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. Un respirateur d'épuration d'air approuvé par NIOSH/MSHA avec la cartouche ou la boîte métallique de vapeur organique peut être permis dans certaines circonstances où on s'attend à ce que des concentrations aéroportées dépassent des limites d'exposition.

**Protection de la peau:** Utiliser des gants étanches afin d'éviter le contact avec la peau et l'absorption de ce produit par la peau.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de sécurité conçues pour protéger contre les éclaboussures de liquides.

**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications.

**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant de les réutiliser.

**Mesures d'ingénierie pour la poussière combustible:** Aucune information.

## 9. Propriétés Physiques et Chimiques

|                                      |                        |                                     |                             |
|--------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| État Physique                        | Liquide                | Decomposition Temperature, °C       | Non Déterminé               |
| Couleur                              | Pas encore spécifié    | pH                                  | N'est pas applicable        |
| Odeur                                | Comme un solvant       | Kinematic Viscosity                 | Non Déterminé               |
| Seuil de l'odeur                     | N.E.                   | Solubilité dans l'eau               | Pue                         |
| Freezing Point / Melting Point, °C   | Non Déterminé          | Coéf de partition Octanol-Eau (Kow) | Non Déterminé               |
| Plage du point d'ébullition          | -37 - 537              | Pression de Vapeur                  | Non Déterminé               |
| Inflammabilité                       | Supporte la combustion | Taux d'évaporation                  | Plus rapidement que l'Éther |
| Limite inférieure d'explosivité vol% | 0.9                    | Gravité spécifique                  | 0.784                       |
| Limite supérieure d'explosivité vol% | 13.0                   | Densité de Vapeur                   | Plus lourd que l'air        |
| Point d'éclair, °C                   | -96                    | Particle Characteristics            | N'est pas applicable        |
| Température d'Auto-Inflammation, °C  | Non Déterminé          |                                     |                             |

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

## 10. Stabilité et Réactivité

**Conditions à éviter:** Éviter les températures supérieures à 49°C (120°F). Éviter toutes les sources d'inflammation possibles. Éviter la chaleur excessive.

**Incompatibilité:** Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alkalis forts.

**Décomposition Dangereuse:** La flamme produit l'irritation. Peut produire des fumées dangereuses quand c'est chauffé à décomposition comme dans la soudure. Les fumées peuvent contenir: monoxyde de carbone, anhydride carbonique, et formaldéhyde.

**Polymérisation hasardeuse:** Ne se produira pas dans des conditions normales.

**Stabilité :** Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

## 11. Informations Toxicologiques

**EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX:** Peut provoquer l'irritation grave des yeux. Provoque l'irritation des yeux et de la peau qui peut occasionner une dermatite en cas de surexposition répétée. Irritant, peut provoquer des lésions du tissu de l'œil s'il n'est pas enlevé immédiatement.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU:** Le contact prolonge ou répète avec la peau peut provoquer une irritation. Provoque une irritation cutanée. Des réactions allergiques sont possibles. Peut causer une réaction allergique, sous forme de sensibilisation cutanée, qui devient évidente lors de la réexposition à la substance. Le contact fréquent ou prolonge peut irriter la peau et causer une démangeaison (dermatite). Risque minimal lors de la manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel qualifié.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION:** Les concentrations élevées de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussières peuvent être nocives si inhalées. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Les constituants de ce produit comprennent de la poussière de silice cristalline qui, si elle est inhalable, peut provoquer une silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est répertoriée par le CIRC comme cancérogène du groupe I (des poumons) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés dans le cadre de l'activité professionnelle et de preuves suffisantes chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le NTP comme un cancérogène humain connu. Les constituants peuvent également contenir de la trémolite asbestiforme ou non asbestiforme ou d'autres silicates en tant qu'impuretés, et une exposition au-dessus au niveau « de minimus » à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérogène ou causer d'autres problèmes pulmonaires graves.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION:** La substance peut être nocive si ingérée.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES:** Des concentrations élevées peuvent avoir des effets néfastes sur le système nerveux central (sommolence, étourdissements, nausées, maux de tête, paralysie et vue brouillée) et/ou des lésions. Des recherches ont établi un lien entre la surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants et les lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. La surexposition au xylène a été associée à des anomalies du foie, à des lésions des reins, des poumons, de la rate et des yeux, des troubles du système reproducteur, de même qu'à l'anémie, chez des animaux de laboratoire. Les effets sur les humains incluent des anomalies du foie et du cœur. Contient du noir de carbone. On a observé une inflammation chronique, une fibrose pulmonaire et des tumeurs aux poumons chez certains rats ayant été exposés pendant de longues périodes à des concentrations excessives de noir de carbone et à plusieurs particules de poussière fines insolubles. On n'a pas observé de tumeur chez d'autres espèces animales (souris et hamster) dans des circonstances et des conditions d'étude similaires. Des études épidémiologiques portant sur des travailleurs Nord-Américains n'ont indiqué aucun effet néfaste sur la santé cliniquement significatif.

decoulant de l'exposition professionnelle au noir de carbone. Le noir de carbone figure sur la liste du CIRC dans la classe 2B - <Possiblement cancérogène pour les humains> et l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) a proposé de le mettre dans la classe A4 - <Non classe en tant que cancérogène pour les humains>. Une exposition importante n'est pas prévue lors de l'application au pinceau ou lors du séchage. Le risque de surexposition dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière provenant du sablage répété de surfaces ou au brouillard de pulvérisation et de la concentration actuelle de noir de carbone dans la formule. IARC énumère l'éthylbenzène comme cancérogène humain possible (groupe 2B). Un contact cutané prolongé ou répété peut provoquer une dermatite. Peut induire des anomalies génétiques. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTRÉE:** Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

#### Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentées ci-dessous:

| N° CAS     | Nom chimique                                             | LD50 par voie orale   | LD50 par voie cutanée | Vapeur CL50     |
|------------|----------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|
| 67-64-1    | Acétone                                                  | 5800 mg/kg Rat        | >15700 mg/kg Rabbit   | 50.1 mg/L Rat   |
| 123-86-4   | Acétate de n-Butyle                                      | 10768 mg/kg Rat       | >17600 mg/kg Rabbit   | > 21 mg/L Rat   |
| 106-97-8   | N-Butane                                                 | N.E.                  | N.E.                  | 658 mg/L Rat    |
| 14807-96-6 | Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)                     | 6000                  | N.E.                  | 30              |
| 64742-47-8 | Distillat Léger Hydrotraité                              | >5000 mg/kg Rat       | >2000 mg/kg Rabbit    | >5000 mg/L Rat  |
| 1330-20-7  | Xylène                                                   | 3500 mg/kg Rat        | >4350 mg/kg Rabbit    | 29.08 mg/L Rat  |
| 64742-49-0 | Distillats, Hydrotreated, Léger                          | >5000 mg/kg Rat       | >3160 mg/kg Rabbit    | >4951 mg/L Rat  |
| 7727-43-7  | Sulfate de Baryum                                        | 307000 mg/kg Rat      | N.E.                  | N.E.            |
| 616-38-6   | Carbonate de Diméthyle                                   | 13000 mg/kg Rat       | 5000 mg/kg Rabbit     | >5.36 mg/L Rat  |
| 5131-66-8  | Éther de Monobutyl de propylèneglycol                    | 1900 mg/kg Rat        | >2000 mg/kg Rat       | N.E.            |
| 100-41-4   | Éthylbenzène                                             | 3500 mg/kg Rat        | 15400 mg/kg Rabbit    | 17.4 mg/L Rat   |
| 41556-26-7 | Sébaçate Acide, Bis (1,2,2,6,6-Pentaméthyl-4-Pipéridyle) | 2369 - 3920 mg/kg Rat | N.E.                  | N.E.            |
| 13701-59-2 | Métaborate De Baryum                                     | 530 mg/kg Rat         | >2000 mg/kg Rabbit    | N.E.            |
| 64742-95-6 | Solvant Naphta, Aromatique Léger                         | 8400 mg/kg Rat        | >2000 mg/kg Rabbit    | N.E.            |
| 142-82-5   | Heptane                                                  | N.E.                  | 3000 mg/kg Rabbit     | >29.29 mg/L Rat |
| 111-65-9   | Octane                                                   | N.E.                  | N.E.                  | >24.88 mg/L Rat |
| 1333-86-4  | Noir de Carbone                                          | >10000 mg/kg Rat      | >2000 mg/kg Rabbit    | N.E.            |

N.E. - Non-Établi

## 12. Informations Écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Aucune donnée d'écotoxicité n'a été trouvée pour ce produit.

## 13. Considérations Relatives à l'Élimination

**Élimination:** Éliminer le produit conformément aux règlements et ordonnances municipaux, provinciaux et fédéraux. N'incinerez pas les récipients fermés. Ce produit tel qu'il est fourni est un déchet dangereux inflammable défini par l'US EPA. Éliminer le produit inutilisable comme un déchet dangereux (D001) conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale. Numéro de déchet dangereux EPA (RCRA) : D005 (baryum). Éliminer conformément à la norme U.S. EPA 40 CFR 262 pour les concentrations égales ou supérieures au niveau réglementaire. Niveau réglementaire - 100,0 mg/L.

## 14. Informations Relatives aux Transports

|                            | National (USDOT)                                                   | International (IMDG) | Aérien (IATA)          | TMG (Canada)           |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| <b>Numéro UN:</b>          | N'est pas applicable                                               | 1950                 | 1950                   | 1950                   |
| <b>Nom UN::</b>            | Peinture et Produits de Pulvérisation Connexes en Quantité Limitée | Aérosols             | AÉROSOLS, inflammables | AÉROSOLS, inflammables |
| <b>Classe de danger :</b>  | N'est pas applicable                                               | 2                    | 2.1                    | 2.1                    |
| <b>Groupe d'emballage:</b> | N'est pas applicable                                               | N'est pas applicable | N'est pas applicable   | N'est pas applicable   |
| <b>quantité limitée:</b>   | Oui                                                                | Oui                  | Oui                    | Oui                    |

## 15. Informations Réglementaires

## Réglementations Fédérales Américaines:

### Catégorie de Risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Cancérogénicité, Toxicité pour la Reproduction, Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée, Lésions Oculaires Graves ou Irritation Oculaire, Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (Exposition Unique ou Répétée)

### Loi de Modification et de Nouvelle Autorisation du Superfund (LEP), Article 313

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de la partie 372 de 1986 et 40 CFR:

| <u>Nom chimique</u>                                                     | <u>N° CAS</u> |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Xylène                                                                  | 1330-20-7     |
| Sulfate de Baryum                                                       | 7727-43-7     |
| Éthylbenzène                                                            | 100-41-4      |
| Métaborate De Baryum                                                    | 13701-59-2    |
| Pigment de bleu de phtalocyanine                                        | 147-14-8      |
| Vert de Phtalocyanine                                                   | 1328-53-6     |
| Copper phthalocyaninesulfonic acid,<br>dioctadecyldimethylammonium salt | 70750-63-9    |

### LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Néant

## Réglementations des États Américains:

### DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

**Attention:** Cancer et Effet Nocif sur la Reproduction - [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

## 16. Autres Informations

### Evaluations HMIS

Santé: 2\* Inflammabilité: 4 Risque physique: 0 Protection individuelle: X

### Classements NFPA

Santé: 2 Inflammabilité: 4 Instabilité: 0

Maximum Incremental Reactivity: 0.91

Date de Révision de la FDS: 12/19/2024

### MOTIF DE LA RÉVISION:

Modification de la Composition du Produit  
 Substance Numéro CAS Modifié  
 Propriétés de la Substance et/ou du Produit  
 Modifiées dans la ou les Sections:  
 01 - Identification  
 02 - Identification des Dangers  
 03 - Composition / Informations sur les Ingrédients  
 05 - Mesures de Lutte contre l'Incendie  
 08 - Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle  
 09 - Propriétés Physiques et Chimiques  
 11 - Informations Toxicologiques  
 14 - Informations sur le Transport  
 15 - Informations Réglementaires  
 16 - Autres Informations  
 Seuil de Risque de Substance % Modifié  
 Changement du Numéro CAS Réglementaire  
 Énoncé(s) de Révision Modifié(s)

**Légende:** N.A. - Sans Objet, N.D. - Non Déterminé, N.E. - Non-Établi

Rust-Oleum Corporation estime que, au mieux de ses connaissances, d'information et de conviction, les informations contenues ci-dessus soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Pourtant, parce que les conditions de manipulation, utilisez et l'entreposage de ce matériel est au-delà de notre contrôle, nous ne supposons aucune responsabilité ou de passif pour la blessure personnelle ou le dommage de propriété encouru par l'utilisation de ce matériel. Rust-Oleum Corporation ne rend aucune garantie, exprimée ou implicite, à propos l'exactitude ou l'intégrité des données ou des résultats obtenu de leur utilisation. Tous matériels peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec la prudence. L'information et les recommandations en cette fiche technique matérielle de sûreté sont offertes pour la considération et l'examen d'utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces information et données et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.